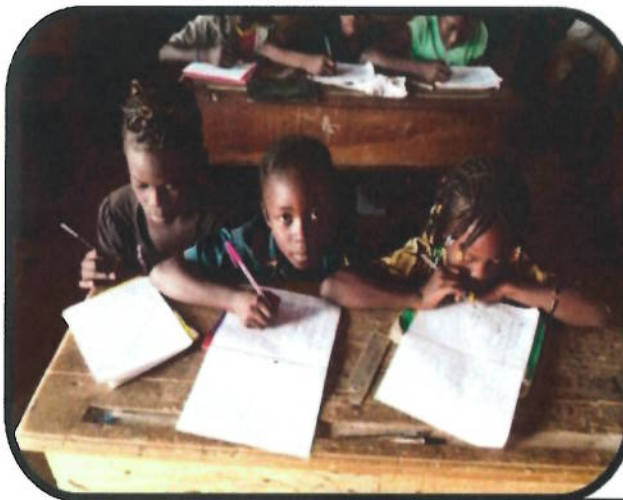




République Centrafricaine  
Unité – Dignité – Travail  
\*\*\*\*\*



Nations Unies  
\*\*\*\*\*



## Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF+) 2018-2021

## Table des matières

Avant-Propos.....	3
Page de signature.....	5
Résumé exécutif.....	6
Abréviations et sigles.....	9
Introduction.....	11
1. Contexte.....	11
2. Les principes directeurs et les approches de la stratégie des Nations Unies.....	15
2.1. Les principes directeurs de l'UNDAF+.....	15
2.2. Les modalités de l'approche intégrée.....	16
3. Les résultats stratégiques de l'UNDAF+ 2018-2021.....	17
3.1. Consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la cohésion sociale.....	17
3.2. Bien-être social et équité.....	18
3.3. Relèvement économique durable.....	19
3.4. Thématiques transversales.....	21
3.5. Nexus Humanitaire-Développement-Paix.....	21
4. La théorie du changement.....	23
5. Les hypothèses et les risques.....	25
5.1. Les hypothèses.....	25
5.2. Les risques et les facteurs de mitigation.....	26
6. Approches et modalités de mise en œuvre.....	28
7. Le Suivi et l'évaluation.....	31
7.1. Le Comité conjoint de suivi.....	31
7.2. Les réunions de l'Equipe pays et du Senior Leadership Team (MINUSCA).....	32
7.3. Les rapports annuels de mise en œuvre.....	32
7.4. La revue à mi-parcours.....	32
7.5. L'Évaluation finale indépendante.....	33
8. Annexes.....	33
8.1. Annexe 1 - Matrices des résultats.....	34
8.2. Matrices des ressources.....	39
8.3. Clauses légales.....	43
8.4. Carte administrative de la RCA (2017). Voir aussi OCHA, <a href="http://www.unocha.org/aggregator/sources/33">http://www.unocha.org/aggregator/sources/33</a> .....	50

## Avant-Propos

En 2016, la République Centrafricaine (RCA) s'est dotée d'un Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) pour la période 2017-2021. L'élaboration de ce document stratégique a bénéficié d'un appui technique et financier combiné des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne. Il constitue le cadre de référence et d'orientation pour toutes les interventions des partenaires techniques et financiers de la RCA en matière de relèvement et de consolidation de la paix pour la période indiquée. Le RCPCA a identifié trois piliers prioritaires : (1) soutenir la paix et la réconciliation, (2) renouveler le contrat social entre l'Etat et la population et (3) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Son élaboration a été informée par le Cadre Stratégique Intérimaire (CSI) 2016 – 2017 des Nations Unies ainsi que les évaluations de fragilité, et les consultations du Forum National de Bangui.

En 2015, le Système des Nations-Unies (SNU) et le Gouvernement ont engagé le processus d'élaboration d'un Bilan Commun de Pays qui a servi de base à l'élaboration du CSI 2016-2017. Le CSI s'articule autour de trois axes principaux : (i) consolidation de la paix et gouvernance, (ii) bien-être social et développement du capital humain et (iii) transformation économique et gestion durable de l'environnement. La signature du CSI 2016-2017 avec le Gouvernement suivie de l'adoption du RCPCA consolide un consensus entre le Gouvernement et les Nations Unies sur les priorités du pays en matière de relèvement et de consolidation de la paix. Ces deux documents prennent en compte et s'articulent avec le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) qui couvre la période 2017-2019. Les conditions actuelles du pays sont favorables à l'élaboration de l'UNDAF+ qui est une réponse formelle des Nations Unies aux nouvelles priorités du Gouvernement et de la RCA.

Cet UNDAF+ est élaboré et sera mis en œuvre selon les procédures « Unis dans l'action » ou Delivering as One (DaO) qui exige de l'ensemble des Nations Unies (Equipe Pays et MINUSCA) de développer et proposer un paquet commun d'assistance au Gouvernement dans la mise en œuvre du RCPCA. Cette collaboration s'inscrit également dans la logique de la nouvelle manière de travailler issue du Sommet Humanitaire d'Istanbul de 2016. C'est dans cette ligne que l'Equipe Pays et la MINUSCA ont choisi le format UNDAF+ pour élaborer une stratégie commune de réponse aux priorités de la RCA telles qu'inscrites dans le RCPCA.

Une équipe conjointe MINUSCA-Equipe Pays a été mise en place pour conduire le processus sous la supervision de l'équipe de gestion des programmes (PMT). Du côté du Gouvernement, un Comité Technique UNDAF+ de sept (7) membres au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) a été également mis en place. Ce comité ministériel s'est joint à l'équipe conjointe des Nations Unies pour former le Comité Technique conjoint GoCAR-UN pour l'UNDAF+. Cette architecture a permis d'assurer et de garantir la participation de la partie nationale dans le processus de formulation de l'UNDAF+ 2018-2021.

L'UNDAF+ s'articule autour de trois domaines prioritaires à savoir : (i) Consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale ; (ii) Bien-être social et équité ; et (iii) Relèvement économique et durable. Ils déclinent les contributions collectives et

coordonnées de l'Equipe pays et de la MINUSCA aux priorités nationales. Il comprend une stratégie d'harmonisation avec le PRH 2017-2019 à travers un système d'assistance humanitaire et développement simultanée dans le but de réduire la vulnérabilité, les risques et les besoins humanitaires jusqu'à ce que l'aide humanitaire ne soit plus nécessaire.

Dans cette optique, la mise en œuvre de l'UNDAF+ sera faite à travers des programmes et plans de travail conjoints. Le Gouvernement s'engage à faciliter les efforts de mobilisation des ressources et à continuer à honorer ses engagements en matière de coopération et d'assistance dans le cadre du RCPCA et du Cadre d'Engagement Mutuel y compris en termes de facilités administratives, fiscales et douanières telles que stipulés dans les différents accords signés avec les entités des Nations Unies opérante sur le territoire de la République Centrafricaine.



**M. Félix MOLOUA**  
Ministre de l'Economie,  
du Plan et de la Coopération



**Mme Najat ROCHDI**  
Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général  
Coordonnateur Humanitaire  
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

## Page de signature

Nous, Représentant du Gouvernement de la République centrafricaine, Représentants de la MINUSCA et des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies en République centrafricaine, identifiés ci-dessous,

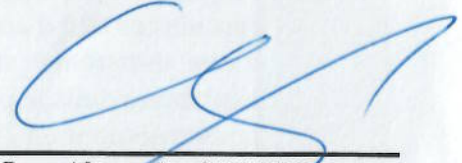
Nous engageons à soutenir de manière coordonnée et collective, chacune de nos organisations et institutions en ce qui la concerne, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cet UNDAF+ 2018-2021 en tant qu'il constitue notre contribution collective et intégrée aux priorités du Gouvernement de la RCA telles qu'inscrites dans le RCPCA.

Il sera mis en œuvre par les agences et entités des Nations Unies identifiées ci-dessous, sous le leadership du Gouvernement Centrafricain et en partenariat avec autres partenaires techniques et financiers de la RCA.



**Mme Najat ROCHDI**

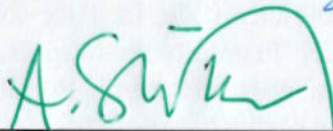
Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies,  
Coordonnateur Humanitaire  
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, ,  
Représentant Résident du PNUD



**M. Jean Alexandre SCAGLIA**  
Représentant de la FAO



**Dr Léonard TAPSOBA**  
Représentant a.i. de l'OMS



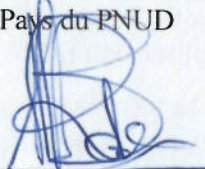
**M. Aboubacar KOULIBALY**  
Directeur Pays du PNUD



**M. Marc DERVEEUW**  
Représentant de l'UNFPA



**M. Félix Bona Fogah GOMEZ**  
Représentant du PAM



**M. Buti KALE**  
Représentant du HCR



**Mme Christine MUHIGANA**  
Représentante de l'UNICEF

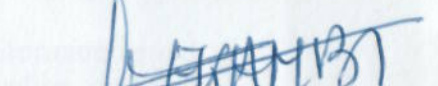
**M. Musa Yerro GASSAMA**  
Représentant de l'OHCHR



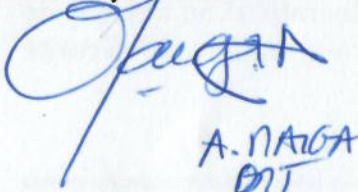
**Dr El Hadj Abdallahi FAH**  
Directeur Pays ONUSIDA



**Dr Jean François AGUILERA**  
Chef de Mission OIM

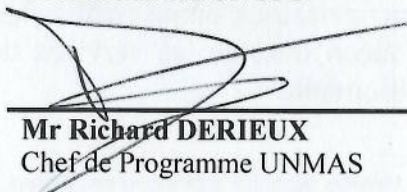


**Mme Aminata MAIGA**  
Directrice Pays de l'OIT



A. NAGA  
OIT

**Aboudou Razak LAWANI**  
Chef de Bureau UNOPS



**Mme Chantal KINGUE EKAMBI**  
Chef de Programme ONU Femmes



**Mr Richard DERIEUX**  
Chef de Programme UNMAS



## Résumé exécutif

Entre 2018 et 2021, les Nations Unies en RCA, à travers leurs deux entités, la MINUSCA et l'Equipe Pays vont pousser plus loin leurs efforts d'intégration et de mutualisation des ressources afin d'accompagner le Gouvernement de la République Centrafricaine au moyen d'une assistance cohérente, et intégrée comme contribution aux priorités nationales exprimées dans le plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) adopté par le gouvernement en 2016 pour la période 2017-2021.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la Centrafrique, UNDAF+ 2018-2021 présente les priorités spécifiques autant que les priorités communes de la MINUSCA et de l'Equipe Pays de manière complémentaire. Toutes les interventions seront destinées à appuyer la réalisation des objectifs prioritaires du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) du Gouvernement centrafricain à savoir : (i) Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation ; (ii) Renouveler le contrat social entre l'Etat et la Population ; et (iii) Promouvoir le relèvement économique et relancer les secteurs productifs.

Ainsi, les résultats stratégiques de l'appui des Nations Unies sont formulés de manière à contribuer à la réalisation des piliers du RCPA auxquels ils sont alignés.

### **Priorité nationale I : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation**

*Résultats stratégiques de l'appui des Nations Unies (effets UNDAF+) d'ici à 2021 :*

- 1.1. Les institutions politiques et administratives et les organisations de la société civile (OSC) promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains ;
- 1.2. Les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et encadrent l'Etat de droit et à la bonne gouvernance.

### **Priorité nationale II : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population**

*Résultats stratégiques de l'appui des Nations Unies (effets UNDAF+) d'ici à 2021 :*

- 2.1 Les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables, ou à risque de l'être, utilisent les services sociaux de base de façon durable, en particulier la santé, l'Education, la protection sociale, l'eau et l'assainissement selon les normes de qualité ;
- 2.2 Les populations centrafricaines, en particulier les plus vulnérables<sup>1</sup> ou à risque de l'être, utilisent de façon durable les services de qualité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

---

<sup>1</sup> Population vulnérable désigne : les femmes, les enfants de moins de cinq ans, les réfugiés, les personnes déplacées ou vivants dans les sites de déplacés ou en situation de retour, les ex-enfants et jeunes combattants, les handicapés et victimes de guerre, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les jeunes et les personnes en situation de besoin humanitaires (ex. victimes des catastrophes naturelles).

**Priorité nationale III : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs :**

*Résultats stratégiques de l'appui des Nations Unies (effets UNDAF+) d'ici à 2021 :*

- 3.1. Les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales aux crises et aux changements climatiques ;
- 3.2. Les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et la création d'emplois) et la gestion transparente et durable des ressources naturelles.

L'UNDAF+ prendra en compte les thématiques transversales identifiées dans les documents d'analyse et du bilan commun pays (CCA), à savoir : i) les disparités régionales ; ii) l'intégration du genre (la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes); iii) la gouvernance, en particulier la transparence et la redevabilité à tous les niveaux ; iv) la participation des jeunes (filles et garçons) à la consolidation de la paix et au relèvement, et la prise en compte de leurs défis et besoins spécifiques.

L'estimation des ressources que les Nations Unies investiront dans la réalisation de ces résultats s'élève à 1,14 milliard US\$.

Conformément au plan d'action en sept(7) points du Secrétaire Général des Nations Unies sur les femmes et la Consolidation de la Paix, Les agences du SNU veilleront à consacrer au moins 15% de leur budget à la mise en œuvre des programmes spéciaux en faveur du genre. Le budget de la MINUSCA est assuré par les contributions des Etats membres et fixé annuellement par une résolution de l'Assemblée générale. Pour 2017-2018, le budget global de la Mission s'élève à USD 921 580 500. Tous les résultats du Pilier 1 et certains résultats des Piliers 2 et 3 de l'UNDAF + sont intégralement financés par le budget de la Mission pour la première année. Toujours guidé par les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée Générale, la Mission cherchera des financements complets pour les trois autres années de l'UNDAF+. Toutefois, la manière dont la Mission planifie et rapporte (RBB<sup>2</sup>) ne permet pas une division effective du budget à travers chaque produit et activité de l'UNDAF+. Des fonds programmatiques et des fonds pour la mise en œuvre du projet à impact rapide sont mobilisés pour certaines activités spécifiques dans le cadre des résultats stratégiques de l'UNDAF+.

Dans la mise en œuvre de l'UNDAF+, les Nations Unies s'appuieront sur l'engagement du Gouvernement dans un souci de cohérence avec les partenaires internationaux et régionaux dans l'appui à la mise en œuvre du RCPCA. L'UNDAF+2018-2021 est articulé au Plan de Réponse Humanitaire (2017-2019) et la complémentarité entre les interventions humanitaires et les actions de relèvement et de consolidation de la paix seront intensifiées. Les Nations Unies prendront en compte les risques majeurs identifiés à travers les analyses communes de la situation (tels que l'insécurité, l'exclusion et la marginalisation des femmes et des filles, la stigmatisation des certains groupes vulnérables, le rejet du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et retour (DDRR) par certains groupes armés non conventionnels, l'instabilité institutionnelle, les catastrophes naturelles, y inclus les

---

<sup>2</sup> Résultats Basés sur le Budget

effets du dérèglement climatiques susceptibles d'exacerber les vulnérabilités, et la crise financière) et qui pourraient avoir un impact sur l'engagement des partenaires.



## Abréviations et sigles

BAD	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan commun de pays (Common Country Assessment)
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CICR	Confédération Internationale de la Croix Rouge
CSI	Cadre Stratégique Intérimaire
DDRR	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Retour
ECASEB	Enquête Centrafricaine pour le Suivi-Evaluation du Bien-Etre
EFSA	Evaluation de la Sécurité Alimentaire en situation d'urgence
FACA	Forces Armées Centrafricaines
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCFA	Franc de la Coopération Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fond International pour le Développement de l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
HNO	Humanitarian Needs Overview
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales
IDH	Indice de Développement Humain
LRA	Lord Resistance Army
LERSA	Laboratoire d'économie rurale et de sécurité alimentaire
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête à Indicateurs Multiples)
MINUSCA	Mission multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies en Centrafrique
NEXUS HDP	Nexus Humanitaire-Développement-Paix-
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHCHR	Office of the High Commissioner for Human Rights
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PMT	Programme Management Team
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNPJ	Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRH	Plan de Réponse Humanitaire
PURD	Programme d'Urgence et de Relèvement Durable
PURSEP	Projet d'urgence de restauration des services publics
RCA	République centrafricaine
RCO	Bureau du Coordonnateur Résident (Resident Coordinator Office)
RCPCA	Plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
RSASG	Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies
RSS	Réforme du Secteur de Sécurité
RSSG	Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies
SDRASA	Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
SNU	Système des Nations Unies
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNOCA	Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale
UNCT	Equipe-pays des Nations Unies (UN Country Team)
UNMAS	United Nations Mines Action Service (Service de la lutte anti-mines des Nations Unies)
UNDAF/PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UN Development Assistance Framework)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
UNFPA	United Nations Population Fund
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	United Nations International Children Emergency Fund
UNOPS	United Nations Office for Project Support???
UNTFHS	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## Introduction

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) ou UNDAF constitue l'articulation de l'ensemble des engagements des Nations Unies au niveau du pays à soutenir le développement durable de la population de manière coordonnée et dans une approche intégrée. En réponse à l'appel des Etats membres pour une meilleure coordination des engagements des Nations Unies au niveau pays et au niveau global, le Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG), a adopté une approche commune pour la mise en œuvre effective et cohérente des appuis à l'agenda 2030.

Cet UNDAF+ est élaboré et sera mis en œuvre selon les procédures « *Unies dans l'action* » ou *Delivering as One* (DaO), qui exige de l'ensemble des Nations Unies (Equipe Pays et MINUSCA) de développer et proposer un programme commun d'assistance au Gouvernement dans la mise en œuvre du RCPCA. L'UNDAF+ couvrant la période 2018-2021 respecte les nouvelles orientations en matière d'élaboration des UNDAF<sup>3</sup>.

Dans le contexte de la République Centrafricaine, la collaboration entre les agences et la MINUSCA s'inscrit également dans la logique de la nouvelle manière de travailler qui postule une collaboration étroite entre les acteurs humanitaires, de développement et les missions de paix (*Nexus Humanitaire-Développement-Paix ou HDP*)<sup>4</sup>. C'est dans cette ligne que l'Equipe Pays et la MINUSCA ont choisi le format UNDAF+ pour élaborer une stratégie commune de réponse aux priorités de la RCA telles qu'inscrites dans le RCPCA. Une équipe conjointe MINUSCA-Equipe Pays a été mise en place pour conduire le processus sous la supervision de l'équipe de gestion des programmes (PMT). Du côté du Gouvernement, un Comité Technique UNDAF+ de 7 membres au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) a été mis en place. Ce comité ministériel s'est joint à l'Equipe du Système des Nations Unies pour former le Comité Technique conjoint GoCAR-UN pour l'UNDAF+. Cette architecture a permis d'assurer et de garantir la participation de la partie nationale au processus de formulation de l'UNDAF+ 2018-2021. L'équipe a travaillé étroitement avec l'équipe humanitaire, notamment le bureau de OCHA pour assurer la cohérence entre l'UNDAF+ et le Plan de Réponse Humanitaire.

Le présent UNDAF + contextualise à la RCA les grands chapitres exigés pour tout UNDAF ; notamment une analyse du contexte (1), un rappel des principes directeurs et des approches tels qu'appliqués dans l'élaboration du document (2), les résultats stratégiques retenus (3), la théorie du changement, (4), les hypothèses et les risques (5), les approches et les modalités de mise en œuvre (6), le suivi-évaluation (7) et les matrices de résultats (8).

### 1. Contexte

La République centrafricaine (RCA) a connu des crises qui sont le résultat, entre autres, de nombreuses années de déficiences structurelles au niveau politique, sécuritaire et socio-économique. Cette situation est en grande partie liée à un problème de gouvernance se traduisant par la marginalisation de certaines régions du pays où les populations avaient le

---

<sup>3</sup> Il s'agit des huit pièces maîtresses (*companion pieces*) que sont : (i) les principes programmatiques, (ii) le Bilan commun de pays, (iii) la Vision 2030, (iv) la communication et le plaidoyer, (v) les financements, (vi) le suivi des résultats, (vii) la théorie du changement et (viii) le développement des capacités. Pour plus de détails, voir [2017 UNDAF guidance](#)

<sup>4</sup> Voir <http://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/the-humanitarian-development-peace-initiative>

sentiment d'être abandonnées par l'Etat, explique les événements tragiques survenus en 2012.

En effet, au cours des périodes 2004-2007 et 2012-2013, la RCA a connu des crises sociopolitiques qui ont affaibli ses fondements. La période la plus violente a commencé en décembre 2012. Une coalition de groupes armés renversa le régime du Président François Bozizé en mars 2013. Les exactions qui suivirent la prise du pouvoir par la coalition entraînèrent la création d'un mouvement d'auto-défense pour s'opposer à ces exactions de plus en plus généralisées. La confrontation renforçât les tensions communautaires avec des connotations religieuses avec un impact négatif sur le tissu social de manière générale et plus particulièrement sur les femmes et les enfants.

Le conflit qui a opposé ces deux parties a accéléré (i) les phénomènes de violences, y compris des violences basées sur le genre, ainsi que les destructions sans précédent, (ii) l'effondrement d'un Etat déjà très faible à l'autorité réduite et sans bases solides, et, (iii) la déstructuration du tissu social. On dénombrerait ainsi plus de 6 000 vies humaines perdues, un déplacement interne d'environ 500,000 personnes et un flux important de réfugiés dans les pays voisins en 2013 déjà<sup>5</sup>. Ces déplacements massifs de populations ont exacerbé les besoins humanitaires. La majorité de ces déplacés internes (IDP) et réfugiés sont des femmes et des enfants. En février 2016, la population totale ayant besoin d'aide humanitaire était de 2,3 millions<sup>6</sup>. L'économie déjà faible s'étant effondrée, avec une contraction du PIB de 36.7% entre 2013 et 2015, plus de 76% de la population vivant dans l'extrême pauvreté. Au niveau national, seules 55% des infrastructures de santé étaient fonctionnelles et environ 2% de la population avait accès à l'eau potable<sup>7</sup>.

C'est dans ce contexte que le 10 avril 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé, le déploiement de la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA). La MINUSCA a pour priorités la protection des civils, et les tâches initiales qui comprenaient le soutien au processus de transition. Un accord de cessation des hostilités a été signé entre les groupes armés en juillet 2014 lors du Forum de Brazzaville. La mise en place d'un gouvernement de transition et l'organisation du Forum de Bangui en mai 2015, ont marqué la fin du conflit violent et un retour graduel à une paix encore fragile.

Ainsi, après trois années de transition, les autorités ont réussi, avec l'appui de la communauté internationale, à réunir les conditions nécessaires pour l'organisation d'élections présidentielles et législatives. Les Centrafricains se sont mobilisés massivement pour exprimer leur volonté de mettre fin au tumulte des années précédentes en soutenant l'organisation des scrutins dans un contexte apaisé, malgré des tensions encore palpables.

Les élections démocratiques et pacifiques de février 2016 ont doté le pays d'un nouvel Exécutif et d'une nouvelle Assemblée Nationale. Ainsi a été consacré le retour à l'ordre

---

<sup>5</sup>On estime à 463 759 personnes le nombre de réfugiés et 402 240 personnes déplacées internes en février 2017. Voir <http://www.unhcr.org/afr/car-emergency.html>

<sup>6</sup>OCHA Humanitarian Bulletin, No 8, February 2016. Cette tendance a été confirmée avec les chiffres publiés par la Commission des Mouvements de Population (CMP, 25 mai 2017)

<sup>7</sup> ICASEES, *Enquête nationale sur les monographies communales*, août 2016

constitutionnel. Elles ont traduit le désir du peuple centrafricain de tourner la page de l'histoire de la violence, pour une paix durable. Les Nations Unies ont largement contribué aussi bien aux efforts de restauration de la paix en RCA qu'à la mise en œuvre de cette transition démocratique.

En soutien à la volonté du peuple centrafricain d'aller vers la paix, le Conseil de Sécurité revu et réorienté le mandat de la MINUSCA en juillet 2016. Le nouveau mandat est articulé autour de l'objectif stratégique « *d'aider à créer des conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent en adoptant une approche globale et une position volontariste et ferme, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix* ». L'ensemble des Nations Unies en partenariat avec l'Union Européenne et la Banque Mondiale, ont soutenu le Gouvernement dans un processus d'évaluation des besoins du pays en relèvement et consolidation de la paix. Cet exercice a abouti au Plan national de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA). Le RCPCA a identifié trois priorités nationales qui feront l'objet de l'appui des Nations Unies et des autres partenaires techniques et financiers. Ces trois priorités sont les suivantes : i) Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation ; ii) Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population ; iii) Promouvoir le relèvement économique et relancer les secteurs productifs. Le RCPCA couvre la période 2017-2021.

L'analyse de contexte qui a précédé l'élaboration du RCPCA a permis d'établir les facteurs suivants comme étant les causes profondes de ces conflits violents<sup>8</sup>: i) la déliquescence de l'Etat, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit, de l'administration du territoire et de la gestion de l'économie; ii) la concentration du politique et de l'économie au sein d'un minorité de la population; iii) le déséquilibre entre Bangui et le reste du pays, en particulier le Nord-Est où la présence de l'Etat et les services publics sont pratiquement absents depuis les années 1990 ; iv) la fragmentation sociale, l'insécurité humaine et les tensions au niveau des communautés, autour de l'identité ethnique, religieuse, et les conflits pour l'accès aux ressources naturelles entre des groupes ayant des activités économiques différentes, tels les agriculteurs et les éleveurs ; v) l'exploitation illicite des ressources naturelles, dont le pays regorge et qui ne profitent pas aux populations ; vi) la prolifération et la circulation illicite des armes et des munitions ; vii) l'instabilité dans des pays voisins ; et viii) l'exacerbation des conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires due à la raréfaction des ressources en eau et des espaces de pâturage, conséquences directes de la désertification. Ces analyses recourent celles effectuées dans le cadre du Bilan Commun de Pays (BCP ou CCA) effectué par les Nations Unies dans le cadre de la préparation du présent UNDAF+.

En 2017, la situation reste fragile et nécessite l'appui continu de la communauté internationale. C'est pour cette raison que le RCPCA a été présenté aux donateurs au cours d'une Conférence des partenaires en Novembre 2016 à Bruxelles. Il s'agissait de mobiliser les partenaires de la RCA pour soutenir le relèvement et la consolidation de la paix.

---

<sup>8</sup> Cela ressort déjà dans le rapport du Forum de Bangui, 4-11 mai 2015, voir Rapport du Forum national de Bangui, document PNUD-RCA, 2015.

Dans ce contexte, le travail des Nations Unies en Centrafrique comprend les activités les interventions de la MINUSCA axées sur le volet paix et sécurité, et les interventions de développement et d'assistance humanitaire auxquelles participent les agences, fonds, programmes et autres entités du système des Nations Unies.

Le Conseil de Sécurité définit le mandat de la MINUSCA sur une base annuelle. Il tient compte de la situation sécuritaire et sociale en évolution en République Centrafricaine et adapte la configuration et les résultats escomptés de la mission en fonction des progrès réalisés. A mesure que la mission accomplira les tâches qui lui sont assignées de par son mandat, le pays hôte sera de plus en plus capable d'assurer les rôles de développement et de protection de la population avec l'appui d'autres acteurs plus aptes à soutenir les autorités nationales en cas de besoin.

Le mandat en cours de la MINUSCA comprend les priorités suivantes : i) protection des civils ; ii) promotion et protection des droits de l'homme ; iii) appui en faveur des processus politique, de réconciliation et de stabilisation, de l'extension de l'autorité de l'Etat et du maintien de l'intégrité territoriale ; iv) réforme du secteur de la sécurité ; v) désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ; vi) assistance en faveur du renforcement de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité ; vii) appui à la lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Il convient de noter l'action du bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) basée à Libreville, République gabonaise, qui agit notamment au niveau politique à travers ses missions de recherche de solution sur la crise en République centrafricaine, et sur les questions transfrontalières ou qui requièrent une approche régionale.

Le mandat des agences du système des Nations Unies qui constituent l'Equipe de Pays englobe les différents secteurs de développement, organisés sous l'Agenda 2030, les Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que les différents volets de l'assistance humanitaire. Dans le cadre du présent UNDAF+, l'accent est mis sur le volet développement de leur mandat. Le secteur de l'humanitaire est couvert par le Plan de Réponse Humanitaire (PRH). Le processus de planification stratégique de l'assistance des Nations Unies à la RCA initié en 2015 avait été interrompu du fait de la résurgence de l'instabilité sociopolitique. En accord avec le Gouvernement, l'équipe-pays avait alors élaboré un document intermédiaire pour couvrir la période 2016-2017 : le Cadre Stratégique Intérimaire. Ce document est en cours de mise en œuvre. Il a notamment inspiré l'élaboration du RCPCA et est en harmonie avec le Plan de Réponse Humanitaire (PRH). Il laissera la place à la nouvelle stratégie intégrée, l'UNDAF+ 2018-2021.

Le présent document décrit ainsi la stratégie intégrée des Nations Unies, dans leur ensemble, pour l'appui aux efforts de relèvement et de consolidation de la paix du Gouvernement et du peuple centrafricains.

## 2. Les principes directeurs et les approches de la stratégie des Nations Unies

Cette section présente les principes qui sous-tendent la formulation de l'UNDAF+ et sa mise en œuvre. Elle explique ensuite les modalités d'une approche intégrée des stratégies d'assistance des Nations Unies au niveau pays. Elle montre enfin comment ces principes seront appliqués dans les choix et les mises en œuvre des priorités stratégiques dans l'esprit de l'Agenda 2030.

### 2.1. Les principes directeurs de l'UNDAF+

**2.1.1. Ne laisser personne pour compte** – les interventions privilégieront les personnes vivant dans les conditions les plus difficiles en termes d'accès aux services et dont les droits humains sont les plus menacés. Leur situation alimente la pauvreté à travers les inégalités et les discriminations multiformes, les vulnérabilités et les marginalisations. Ainsi, des groupes cibles privilégiés ont été identifiés dans le cadre du BCP. Ils comprennent les femmes, les enfants, les jeunes (filles et garçons), les réfugié(e)s et les déplacé(e)s internes sur site ou en situation de retour ou de rapatriement, les migrants, les ex-combattants, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ou avec des handicaps. Cette liste peut comprendre selon le cas les personnes affectées par des épidémies ou des catastrophes. L'action des Nations Unies portera en priorité sur ces groupes cibles. Elle visera à (i) éliminer les inégalités et les discriminations qui limitent la pleine jouissance de leurs droits ; (ii) apporter des réponses aux causes profondes de leurs facteurs multidimensionnels de pauvreté en développant les capacités à la résilience ; et (iii) renforcer les systèmes et les processus nationaux de redevabilité pour le suivi des progrès et la fourniture des solutions adéquates.

**2.1.2. Droits humains, égalité des genres et autonomisation des femmes** – L'Agenda 2030 est centré sur la nécessité de « réaliser les droits humains pour tous et d'arriver à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles. L'UNDAF +2018-2021 fait sienne cette recommandation à travers les 5 éléments statutaires suivants : (i) soutenir l'alignement des politiques et législations nationales sur les standards internationaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les systèmes d'élaboration des rapports prévus pour les ODD et les droits humains ; (ii) travailler à l'élimination de toute forme de discrimination à travers un système de collecte de données désagrégées et sexo-spécifiques, qui prend en compte des formes de violences et de discriminations non apparentes; (iii) travailler à l'élimination de toute forme de violence et de discrimination, particulièrement les violences sexuelles et basées sur le genre ; (iv) promouvoir la participation de tous les acteurs à tous les niveaux dans les processus de prise de décisions publiques ; (v) appliquer la diligence requise (Due Dilligence) qui offre des solutions judiciaires et parajudiciaires y compris une assistance effective aux victimes des crimes et délits en rapport avec les droits humains conformément aux principes des Nations Unies sur les affaires et les droits humains dans les partenariats public-privés ; et (vi) réduire les inégalités de genres par une autonomisation des femmes et des filles.

**2.1.3. Durabilité et résilience** – Le résultat global recherché à travers l'UNDAF+ est révélateur de la prise en compte de ce principe directeur : « *les populations centrafricaines plus résilientes, engagées dans la consolidation de la paix et le relèvement économique durable* ». Cette résilience et durabilité sont considérées dans leurs dimensions sociale, économique et environnementale y compris dans la gestion des ressources naturelles. Les

interventions des Nations Unies viseront à renforcer les capacités nationales tant au niveau central, local, communautaire, de la société civile et du secteur privé, à mettre en œuvre leurs engagements internationaux au titre de l'Agenda 2030, et plus spécifiquement, l'Accord de Paris sur le Climat, le Plan D'action d'Addis-Abeba etc.

**2.1.4. Redevabilité** – La redevabilité au niveau national, régional et global est une exigence de l'Agenda 2030. L'UNDAF+ se propose de soutenir la mise sur pied d'institutions effectives, redevables et inclusives à tous les niveaux en RCA. C'est pourquoi, par exemple, les actions de décentralisation en tant que partie intégrante de la restauration de l'autorité de l'Etat et de renforcement de sa légitimité seront soutenues. L'appui visera aussi la transparence dans la gestion publique, y compris dans la gestion des ressources naturelles associant la population et ses mouvements associatifs.

## **2.2. Les modalités de l'approche intégrée**

**2.2.1. Alignement sur les priorités nationales** : Les interventions des Nations Unies sont alignées sur les trois piliers et les thématiques transversales définis par le RCPCA. L'appui [intégré] de l'Organisation des Nations-Unies ira en priorité aux efforts du Gouvernement visant à éliminer et réduire le risque de retour à la violence (en particulier éliminer la menace posée par les groupes armés), commencer à s'attaquer aux causes profondes des cycles répétitifs de violence, et établir les fondations (mettre en place les institutions et capacités) de la sécurité humaine, d'une paix durable et du développement économique.

**2.2.2. Avantage comparatif** : Pour contribuer de manière significative à atteindre les objectifs du RCPCA, les Nations Unies (SNU et MINUSCA) comptent sur leur avantage comparatif dans le contexte de la RCA. Cet avantage comparatif comprend principalement une capacité de mobilisation des ressources (technique et financière) unique pouvant couvrir à la fois les trois piliers du RCPCA tout en contribuant au PRH, une expérience de coopération éprouvée avec la RCA, une expertise diversifiée au niveau du pays et au niveau global.

**2.2.3. Focalisation stratégique et gestion axée sur les résultats** : Conformément aux principes de programmation de l'assistance au développement des Nations Unies à l'échelle d'un pays, l'UNDAF+ respecte les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Dans ce sens, les efforts et les ressources seront concentrés sur des interventions qui visent à dynamiser le tissu social politique et économique centrafricain d'une manière durable (changements institutionnels), et à opérer des réformes au niveau des politiques et des stratégies permettant ainsi de créer un cadre favorable à des investissements plus larges. Dans le même temps, l'assistance au développement des capacités au niveau local, communautaire, de la société civile et du secteur privé aura la même priorité avec un accent particulier sur les couches les plus vulnérables de la population ou à risque de l'être. Ces interventions contribueront donc à produire des changements dans les comportements, notamment les relations entre l'Etat et la population et entre les différentes communautés



en visant les groupes les plus vulnérables ou à risque de l'être<sup>9</sup> ; Il s'agira notamment de renforcer leur position socio-économique dans la société.

2.2.4. **Intégration et cohérence** : Il a été convenu que l'UNDAF+ reflétera et renforcera la cohérence et la complémentarité entre le travail de la MINUSCA et le travail des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies dans la poursuite de l'objectif commun de consolidation de la paix et de relèvement. La collaboration entre la MINUSCA et l'Equipe Pays sera particulièrement importante dans les appuis/interventions liés au pilier I, notamment le DDDR, la réconciliation et la cohésion sociale. En outre, l'UNDAF+ 2018-2021 est articulé au Plan de Réponse Humanitaire (PRH 2017-2019) et leurs mises en œuvre respectives se feront dans l'esprit du *New Way of working* (NWOW) qui promeut le nexus humanitaire-développement-paix (HDP).

2.2.5. **Liens avec l'agenda global** : l'UNDAF+ s'inspire des bonnes pratiques et des outils/engagements internationaux récents concernant la cohérence entre les objectifs de développement, de réponse humanitaire et de consolidation de la paix. L'Agenda 2030 avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) est au cœur de l'action des Nations Unies. Ces objectifs sont inséparables, même si leur mise en œuvre peut emprunter des voies sectorielles pour des raisons d'organisation ou de gouvernance propres à chaque pays. L'UNDAF+ s'efforcera aussi d'aider la RCA à progresser vers la réalisation des ODD tels que reflétés dans l'Agenda 2030. A cet effet, les Nations Unies adoptent une approche multisectorielle avec des programmes conjoints qui répondant à plusieurs ODD à la fois et de manière cohérente. La même approche guidera les Nations Unies dans l'appui au Gouvernement pour contribuer à la réalisation des aspirations de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

### 3. Les résultats stratégiques de l'UNDAF+ 2018-2021

Les résultats stratégiques recherchés au cours de la période de coopération proposée constituent la contribution de l'ensemble des Nations Unies en RCA aux priorités stratégiques plus larges du Gouvernement tels qu'inscrits dans le RCPCA. Il y a donc un alignement logique entre les deux documents cadre y compris pour les thématiques transversales.

#### 3.1. Consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la cohésion sociale

Ce résultat stratégique contribuera à la priorité stratégique numéro 1 du RCPCA : « restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation ». Il sera poursuivi à travers la production des deux effets suivants :

Résultat stratégique	1. La paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées
Effet 1.1.	D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains

<sup>9</sup> Population vulnérable désigne : les femmes, les enfants de moins de cinq ans, les réfugiés, les personnes déplacées ou vivants dans les sites de déplacés ou en situation de retour, les ex-enfants et jeunes combattants, les handicapés et victimes de guerre, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les jeunes et les personnes en situation de besoins humanitaires (ex. victimes des catastrophes naturelles).

*Effet 1.2.* D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et encadrent l'Etat de droit et à la bonne gouvernance.

Il est articulé à l'objectif stratégique 1 du HRP (2017-2019) : « *Les populations affectées par les chocs ont accès à une assistance d'urgence intégrée assurant leur sécurité et leur dignité* ». Comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années, et le sera davantage, les dispositifs de sécurité, les initiatives de cohésion sociale dans le cadre du présent l'UNDAF+, prendront en compte, en collaboration avec les agences humanitaires, les populations ciblées par l'assistance humanitaire en tant que de besoin, tout en respectant les principes et les mandats spécifiques de ces organisations.

Ce résultat stratégique de l'UNDAF+ contribuera à l'atteinte de l'Objectif 16 de l'Agenda 2030 (*paix, justice et institutions efficaces*). Avec l'accent mis sur le partenariat les Nations Unies et les autres Partenaires Techniques et Financiers(PTF) sous le leadership du Gouvernement centrafricain, ce résultat contribuera aussi à l'Objectif 17 des ODD (*partenariat pour la réalisation des objectifs*). Il est également aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (L'Afrique que nous voulons), notamment les Aspirations 3 et 4 (*une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits humains, de la justice et de l'Etat de droit et une Afrique pacifique et sécurisée*).

Pour atteindre ce résultat, les Nations Unies appuieront la réalisation de l'objectif stratégique national de réduction de la violence à travers le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés, le respect des droits humains à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités. L'appui des Nations Unies vise la mise en place d'un processus de dialogue politique inclusif (avec participation effective des femmes) débouchant sur un retour à la cohésion et à la réconciliation nationale. Cela passera par une réforme des secteurs de la sécurité et de la justice (en tenant compte des cas spécifiques des violences basées sur le genre et le sexe) en vue de restaurer l'Etat de droit et l'autorité publique sur toute l'étendue du territoire national, la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques, la fin de l'impunité ainsi que la mise-en-œuvre d'un système de gestion des armes légères et de petits calibres (ALPC) prévenant la recirculation des armes.

Les ressources que les Nations Unies comptent investir pour contribuer à la réalisation du pilier 1 du RCPCA s'élèvent à 326 millions US\$.

### **3.2. Bien-être social et équité**

Ce résultat stratégique contribuera à la priorité stratégique numéro 2 du RCPCA : « *renouveler le contrat social entre l'Etat et la population* ». A travers ce résultat, les Nations Unies entendent appuyer la réalisation des priorités nationales de la RCA en matière d'éducation, d'accès à l'eau et à l'assainissement, de santé et de lutte contre le VIH-SIDA, de protection sociale<sup>10</sup>, de relèvement et de résilience communautaires, de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les efforts des Nations Unies seront concentrés dans la production des deux effets suivants :

---

<sup>10</sup>Notamment la protection, le retour et la réintégration socio-économique des déplacés affectés par les conflits et les catastrophes naturelles

Résultat stratégique	2. Le bien-être et l'équité sociale sont rétablis
Effet 2.1.	D'ici 2021 les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables, ou à risque de l'être, utilisent les services sociaux de base de façon durable, en particulier la santé, l'Éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement selon les normes de qualité.
Effet 2.2.	D'ici 2021, les populations centrafricaines, en particulier les plus vulnérables ou à risque de l'être, utilisent de façon durable les services de qualité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les objectifs de protection de ces droits humains seront articulés et harmonisés avec celles des autres acteurs humanitaires telles que prévues dans le Plan de réponse humanitaire 2017-2019 notamment en son Résultat stratégique 2 « *la protection des populations affectées et à risque de violation des droits humains est renforcée* ». Les agences participantes et la communauté humanitaire coopéreront afin d'assurer que la même qualité de service et de protection bénéficie à toutes les populations qu'elles soient en situation de relèvement ou de besoin d'assistance humanitaire, autant que possible.

Ce résultat contribuera à 9 des 17 ODD : ODD 1(*pas de pauvreté*) ; 2. (*Faim « zéro »*) ;3 (*Bonne santé et bien-être*) ; 4 (*éducation de qualité*) ;5 (*égalité des genres et autonomisation des femmes*) ;6(*eau propre et assainissement*), 10 (*inégalités réduites*) ; 11 (*villes et communautés durables*) ; 16 (paix, Justice et Institutions fortes) et 17 (*partenariat pour la réalisation des objectifs*). Les interventions des Nations Unies sous ce chapitre alimenteront aussi les indicateurs de l'Agenda 2063, notamment l'Aspiration 1 (*une Afrique Prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable*).

Sous l'objectif 2 du pilier 2 du RCPCA, visant à fournir les services de base à la population, les Nations Unies chercheront à produire deux effets dans les secteurs sociaux pour contribuer à renouveler le contrat social entre l'Etat et la population : les services de santé et d'éducation seront fournis à la population sans aucune discrimination autre que basée sur la priorité aux couches les plus vulnérables de la population ou à risque de l'être. Les structures nationales (centrales, locales, communautaires, publiques et privées) seront soutenues pour acquérir progressivement les capacités et les moyens d'assurer ces services par elles-mêmes. Les Nations Unies vont aussi aider le Gouvernement à initier la réforme du système d'éducation pour permettre à toutes les filles et à tous les garçons d'accéder à un cycle d'enseignement de qualité afin de les doter de compétences utiles. L'organisation assistera aussi le Gouvernement à promouvoir des programmes de formation qui équipent les jeunes avec les compétences techniques et professionnelle nécessaires à l'emploi, aux opportunités économiques et à la culture de la paix. Enfin, l'assistance des Nations Unies permettra à la RCA d'avoir les capacités de mettre en œuvre une stratégie nationale de protection sociale qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec une priorité pour les groupes affectés et à risque et qui élimine la malnutrition chronique.

Les ressources que les Nations Unies comptent investir pour contribuer à la réalisation du pilier 2 du RCPCA s'élèvent à 653 millions US\$.

### 3.3. Relèvement économique durable

Ce résultat stratégique contribuera à la priorité stratégique numéro 3 du RCPCA : « *assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs* ». Il met l'accent sur le principe de la

croissance inclusive répondant aux besoins des populations les plus vulnérables en termes d'offres d'opportunités et de moyens de subsistance durables pour les sortir de la précarité. Les appuis des Nations Unies rechercheront la production des deux effets suivants :

Résultat stratégique	3. L'économie centrafricaine est relevée de manière durable
Effet 3.1.	D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales face aux crises et aux changements climatiques.
Effet 3.2.	D'ici 2021, Les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et la création d'emplois) et la gestion transparente, éthique et durable des ressources naturelles.

Les interventions prendront en compte la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la promotion de l'investissement privé, de l'intégration régionale et de la libre circulation des biens et des personnes pour le développement des échanges régionaux, de la création d'emplois, du développement des secteurs porteurs de croissance et de réformes des structures de l'économie aux niveaux national, local et communautaire. Au niveau des pouvoirs publics centraux et locaux, un accent sera mis sur l'appui aux mécanismes de planification économique et de gestion financière et de la dépense publique (Public expenditure management/Financial management). Les actions à mener ici comprennent l'amélioration des capacités de mobilisation des revenus internes à travers une fiscalité adaptée aux potentialités contributives des acteurs économiques, la coordination de l'aide internationale, la poursuite des efforts de restructuration de la fonction publique pour une extension rationnelle et effective de l'autorité de l'Etat à travers le territoire. Les domaines mentionnés ci-dessus tiendront dument compte des spécificités liées à l'emploi des femmes puisqu'elles ont été les premières victimes du conflit et de ses conséquences économiques.

Dans le cadre du Nexus HDP, Les programmes et activités menées dans la poursuite de ce résultat seront harmonisées avec ceux liés au résultat stratégique du PRH : « *les populations affectées et à risque de l'être ont accès à des services sociaux de base et leurs mécanismes de subsistance essentiels sont rétablis* ». Cette dernière mention inscrit le PRH dans une dimension de durabilité qui répond à un besoin de relèvement précoce. Il s'agit là des prémisses du relèvement économique, objet du Résultat 3 du présent UNDAF+. La coopération entre les agences et sections (MINUSCA) d'une part et les membres de communauté humanitaire d'autre part sera essentiels dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets. Pour cela la participation des acteurs de l'humanitaires aux structures de mise en œuvre et de suivi/évaluation de l'UNDAF sera un dispositif essentiel dans l'effectivité de cette coopération.

Le troisième résultat UNDAF+ 2018-2021 est aligné sur 10 des 17 ODD : 1 (*pas de pauvreté*); 5 (*égalité des genres et autonomisation des femmes*) ; 7 (*énergie propre et d'un coût abordable*); 8(*travail décent et croissance économique*) ; 9 (*industrie, innovation et infrastructure*) 10 (*Réduire les inégalités*); 12 (*consommation et production responsables*); 13 (*mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*); 14 (*vie aquatique*); 15 (*vie terrestre*) et 17 (*partenariat pour la réalisation des objectifs*).

Ce résultat répond également à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, notamment à son Aspiration 1 (*une Afrique Prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable*).

L'assistance des Nations Unies permettra en outre aux populations vulnérables ou à risque de l'être dans les zones d'interventions, d'accéder à des opportunités socio-économiques qui améliorent leurs capacités de résilience. Elles contribueront ainsi autant qu'elles bénéficieront d'une croissance inclusive et équitable. Il en résultera une réduction de leur vulnérabilité aux effets du changement climatique et à d'autres chocs et crises d'ordre économique, social et environnemental. Au plan macro-économique, le Gouvernement de la RCA recevra les appuis appropriés visant à renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption). Ces appuis contribueront également à la mise en place d'un processus participatif et robuste d'élaboration et d'exécution du budget national qui donne la priorité aux secteurs sociaux. Le partenariat avec les autres acteurs permettra au Gouvernement de mettre en place des outils de mobilisation des recettes internes et de lutte contre la corruption.

Les ressources que les Nations Unies comptent investir pour contribuer à la réalisation du pilier 3 du RCPCA s'élèvent à 225 millions US\$.

### **3.4. Thématiques transversales**

La stratégie des Nations Unies en RCA prend en compte les thématiques transversales identifiées dans les documents d'analyse et de planification, notamment le Bilan Commun de pays (BCP). Les plus importantes sont : i) le genre et l'égalité des sexes ; ii) la bonne gouvernance, en particulier la transparence et la redevabilité à tous les niveaux ; iii) la participation des jeunes à la consolidation de la paix et au relèvement, et la prise en compte de leurs défis et besoins spécifiques et iv) la gestion des données/information statistiques. Aussi, dans le CCA certaines interventions sous l'UNDAF+ 2018-2021 seront l'opportunité d'innover<sup>11</sup>, de renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de réponses précoces en collaboration avec les acteurs humanitaires. C'est le cas également dans la promotion de l'entrepreneuriat, de la mise en réseau entre les jeunes de la RCA et des jeunes d'autres pays pouvant partager des expériences en consolidation de la paix et en entrepreneuriat dans le cadre de la Coopération Sud-Sud et du partenariat triangulaire.

La réalisation des résultats envisagés sous les thèmes transversaux contribuera aux ODD 1 (*pas de pauvreté*), 5 (*égalité des sexes*), 10 (*inégalités réduites*), 16 (*paix, Justice et institutions fortes*) et 17 (*partenariat pour la réalisation des objectifs*). Ces thèmes sont également une contribution à l'Agenda 2063.

### **3.5. Nexus Humanitaire-Développement-Paix<sup>12</sup>**

L'UNDAF+2018-2021 illustre déjà la complémentarité entre les acteurs de développement et MINUSCA. Il assurera aussi une étroite complémentarité avec les interventions humanitaires. En effet, le relèvement et la consolidation de la paix n'épuisent pas tous les

---

<sup>11</sup> Par exemple, des appuis aux technologies de l'information et de la communication (TIC) avec une exploitation rationnelle de ressources offertes par les réseaux sociaux et qui ont permis la mobilisation de jeunes et surtout des jeunes femmes dans différents pays ; la création de réseaux au niveau de la Société civile qui ont permis de mettre au service de la paix des pratiques endogènes locales, etc.

<sup>12</sup> <http://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/the-humanitarian-development-peace-initiative>

besoins de la RCA. Notamment, les préoccupations humanitaires restent présentes et en certains endroits pressantes à travers le pays. 2.2 millions de personnes, y compris les déplacés internes ont encore besoin d'une assistance humanitaire, soit 45% de la population<sup>13</sup>. Cela est dû au quasi inexistance des services de base aux populations fuyant les menaces du conflit et cherchant des îlots de paix pour survivre. Les analyses contextuelles réalisées conjointement dans le cadre du RCPCA et du Bilan Commun de Pays (BCP ou CCA) du présent UNDAF+, ainsi que les données du *Humanitarian Needs Overview* (HNO) révèlent que la situation est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire. Le PRH répartit ainsi le territoire en trois zones géographiques selon le degré d'acuité des besoins humanitaires, sécuritaire et de protection.

Dans l'esprit du Grand Bargain, du Sommet Humanitaire Mondial à Istanbul, et du *New Way of Working*, un nouveau partenariat entre les acteurs humanitaires et de développement est en train de se mettre en place. Il s'étend désormais aux missions de paix et de sécurité et intègre les aspects de prévention et de renforcement des capacités des acteurs nationaux. Dans ce contexte, l'articulation entre l'UNDAF+ et le PRH postule un système de relais et/ou de complémentarité entre les deux types d'interventions selon le type de besoin prééminent sur le terrain au moment de l'intervention. Le PRH est ainsi revu tous les six mois pour déterminer la répartition des rôles entre les acteurs humanitaires et ceux du relèvement en fonction des évolutions de la situation sur le terrain dans chacune des trois zones. Les Plan de travail communs des Nations Unies feront l'objet d'une revue annuelle avec les mêmes considérations. Du point de vue de la sécurité humaine, des conditions de protection de la population, y compris des femmes et des filles, de l'état physique et de fonctionnement des infrastructures de base et de la disponibilité des agents de l'État dans les préfectures et les sous-préfectures, la situation reste très contrastée.

La communauté humanitaire en RCA s'est dotée d'un Plan de Réponse Humanitaire (PRH) 2017-2019. Ce plan est aligné sur le RCPCA avec trois objectifs stratégiques : (i) Sauver des vies (accès des populations cibles à une assistance d'urgence (survie, sécurité et dignité), (ii) Respecter les droits fondamentaux et (iii) préserver la dignité humaine. Le PRH se concentrera sur les interventions cruciales pour sauver des vies, la malnutrition aigüe, la protection contre la violence et la fourniture de services de base dans des zones instables ou inaccessibles en l'absence de l'Etat ou de capacité étatique. Le PRH couvrira une période de 3 ans durant laquelle des revues régulières seront réalisées afin de maintenir une certaine flexibilité à répondre aux besoins qui évoluent sans cesse. L'UNDAF+ 2018-2021 fait siens les principes opérationnels d'articulation avec le PRH dégagés dans le cadre du RCPCA. Une approche graduelle en fonction de la situation sur le terrain sera adoptée : zone d'urgence aigüe (sauver des vies ; protection) ; zone de manque de services de base ; zone de relèvement. Dans cette troisième zone, le résultat stratégique 3 de l'UNDAF+ (relèvement économique) s'articule parfaitement au résultat stratégique 3 du PRH qui postule une restauration des moyens de subsistance des populations. Tous les deux résultats, chacun dans son contexte veut inscrire les actions dans une logique de long terme en mettant l'accent sur la résilience et l'autonomisation reconstruite des populations. Les responsabilités seront progressivement transférées aux autorités nationales en charge de la fourniture des services sociaux de base et des services de protection. L'UNDAF+ se concentrera ainsi sur des stratégies court, moyen et long termes pour fournir des solutions durables aux populations vulnérables, réfugiés et personnes déplacées internes (PDI), le

---

<sup>13</sup> Voir Plan de Réponse Humanitaire pour la RCA, 2017-2019

renforcement des capacités des partenaires nationaux et des fournisseurs de services, et l'investissement dans les infrastructures publiques.

#### 4. La théorie du changement

L'UNDAF+ 2018-2021 est la réponse collective, coordonnée, cohérente et intégrée du SNU aux priorités nationales de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique. Les interventions des Nations Unies (Equipe pays et MINUSCA) contribueront aux changements dans la vie de la population centrafricaine, des institutions nationales publiques, privées et communautaires, au niveau national, local et communautaire. Ces changements seront recherchés à travers la mise en œuvre des activités identifiées comme prioritaires pour produire des effets UNDAF+ attendus en lien avec les résultats stratégiques du RCPCA. Cette contribution des effets UNDAF+ au RCPCA est destinée à maximiser l'impact à court et moyen termes de la stratégie du Gouvernement centrafricain. L'atteinte de ces résultats stratégiques est cependant subordonnée à la confirmation des hypothèses suivantes :

- *Hypothèse 1* : Si la volonté politique, le leadership national et l'engagement des acteurs sont effectifs et déterminés ;
- *Hypothèse 2* : Si la légitimité démocratique des institutions est renforcée et sert de catalyseur pour les réformes politiques, sociales et économiques ;
- *Hypothèse 3* : Si les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour que les capacités soient en place pour doter les communautés, la société civile et les institutions des outils et compétences pour prendre en charge les populations dans leurs besoins spécifiques, dans situation spécifique y compris en situation de besoin humanitaire et de manière inclusive,

**Alors, les hommes et les femmes centrafricains seront plus résilients et auront davantage de moyens de s'engager dans la consolidation de la paix et le relèvement économique durable.**

Le schéma ci-dessous montre l'enchaînement logique destiné à produire le changement postulé.

**THEORIE DE CHANGEMENT DE L'UNDAF+ 2018 - 2021**

**LES POPULATIONS CENTRAFRICAINES PLUS RESILIENTES  
ENGAGEES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX  
ET LE RELEVEMENT ECONOMIQUE DURABLE**

**Pilier 1**

**Consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale**

**Effet 1.1:** D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale, et les droits humains

**Effet 1.2:** D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à l'état de droit et à la bonne gouvernance

**Pilier 2**

**Bien-être social et santé**

**Effet 2.1:** D'ici à 2021, les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables ou à risque de l'être, utilisent les services sociaux de base de façon durable, en participant à la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement, sous les normes de qualité.

**Effet 2.2:** D'ici à 2021, les populations centrafricaines, en particulier les femmes ou à risque de l'être, ont accès à des services durables, les services de qualité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Pilier 3**

**Relevement économique durable**

**Effet 3.1:** D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des réformes qui contribuent à l'attractivité des communautés urbaines et rurales aux crises et au changement climatique.

**Effet 3.2:** D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes liés au développement économique (notamment, et de manière croissante, en matière de gouvernance transparente, éthique et durable des ressources naturelles).

**Plan de Réponse  
Humanitaire  
PRH (2017-2019)**

Les populations affectées par les crises ont accès à une assistance d'urgence, à la protection de leurs droits et à la préservation de leur dignité.

**Hypothèses**

- H1:** La volonté politique, le leadership national et l'engagement des acteurs
- H2:** La légitimité démocratique des institutions est renforcée et sert de catalyseur pour les réformes
- H3:** Un accent est mis sur le renforcement des capacités

**Risques:**

- R1:** L'insécurité au niveau national et l'instabilité de la sous-région
- R2:** La complexité de la situation post-crise
- R3:** Une conjoncture sociopolitique ambiguë et l'ambivalence de certains acteurs



**Coordination des interventions / Questions statistiques / Plaidoyers / Partenariats / Redevabilité**

**Localités prioritaires :**  
(1) Nord-Ouest - (2) Bangui et ses environs  
(3) Centre-Est - (4) Sud-Ouest

**Catégories cibles prioritaires :**  
Groupes armés/Réfugiés / PDI / Enfants / Femmes / Groupes vulnérables / Jeunes/Structures  
Etatiques/OSC et structures communautaires



## 5. Les hypothèses et les risques

*Les hypothèses* sont des suppositions qui rentrent dans la logique « si-alors » du cadre des résultats : Elles reflètent les conditions qui doivent être réalisées pour que les activités des Nations Unies conduisent aux résultats escomptés. Elles représentent souvent des points d'agenda pour le travail de plaidoyer et d'engagement politique de la part des responsables du SNU.

Les risques sont des développements ou événements, souvent externes et difficiles à contrôler, et qui ont une influence sur la mise en œuvre des objectifs de l'UNDAF+. Dans la mesure du possible, ils doivent être mitigés à travers la prévention, le plaidoyer et l'engagement politique. Si les risques surviennent, il faut recourir à des mécanismes d'ajustement du programme.

### 5.1. Les hypothèses

L'assistance des Nations Unies est planifiée sur la base de trois hypothèses majeures.

#### ***5.1.1. – La volonté politique, le leadership national, l'engagement des acteurs, la participation des hommes et des femmes***

La période 2018-2021 pourrait être caractéristique d'une situation post-conflit où les défis sécuritaires et les besoins de renforcement de capacités alterneront avec l'assistance humanitaire et les mesures de relance économique. Dans ces conditions, les Nations Unies comptent sur une forte volonté politique du Gouvernement, sur la bonne foi des protagonistes de la crise et un engagement réel des forces de sécurité et de défense, comme des pré requis indispensables à une prise en charge conséquente de ces défis. Tous ces facteurs, conjugués avec l'impact positif de la MINUSCA, devraient contribuer au retour définitif à la paix et à la sécurité, condition *sine qua non* pour opérer les changements attendus par le présent plan d'appui et contribuer par-là, au relèvement durable du pays.

#### ***5.1.2. La légitimité démocratique des institutions est renforcée et sert de catalyseur pour les réformes***

L'autre hypothèse qui sous-tend la proposition de coopération est que les institutions actuelles renforcent leur légitimité démocratique. Celle-ci devra leur permettre de poursuivre et de conduire à terme les chantiers de réformes ouverts depuis la Transition au nombre desquels figurent le programme de désarmement-Démobilisation-Réinsertion-Retour (DDRR), la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et autres réformes de gouvernance visant à renforcer la résilience de l'État ainsi que l'allocation efficace des ressources publiques. Les Nations Unies ont conscience que l'avancée de ces réformes est indispensable pour créer le climat de sérénité essentiel au bon fonctionnement des institutions, au retour de la confiance au sein des différentes communautés de la société, à la prise en charge des attentes des populations, et à la mise en œuvre du RCPCA lui-même. C'est pourquoi les

engagements de l'Etat dans le cadre du RCPCA et du Cadre d'Engagement Mutuel doivent être tenus.

### **5.1.3. Un accent est mis sur le renforcement des capacités**

Toutes les enquêtes et études ont mis en exergue les déficits de capacités faisant obstacles à la réalisation des droits de l'homme en général, et en particulier, du droit à la paix, du droit au développement, du droit à l'alimentation, des droits sociaux et du droit à un environnement sain. Dans ces conditions, ce sont les normes des droits de l'homme qui doivent à juste titre servir de cadre de référence pour la présente commune des Nations Unies. En conséquence, les interventions à inscrire dans l'UNDAF+ devront revêtir pour la plupart la forme d'un renforcement des capacités ciblées aussi bien sur le principal débiteur d'obligations qu'est l'État que sur les détenteurs de droits que sont : les femmes, les enfants, les jeunes et au-delà, toute la population centrafricaine.

## **5.2. Les risques et les facteurs de mitigation**

Quatre risques majeurs sur lesquels une vigilance particulière devra être entretenue ont été identifiés. Pour tous ces risques, une revue du Programme de criticité (Programme criticality) sera conduite tous les six mois. Il permettra d'évaluer les risques dans les zones de mise en œuvre des programmes et de proposer les mesures de mitigation de ces risques.

### **5.2.1. L'insécurité au niveau national et l'instabilité de la sous-région**

De nombreux facteurs d'insécurité internes pourraient entraver l'atteinte des résultats de l'UNDAF+ : les difficultés de mise en œuvre du programme DDDR; l'instabilité institutionnelle ; les menaces posées par la circulation des armes au sein des populations, les catastrophes naturelles. Dans le cycle des saisons en RCA, la saison sèche est la période la plus à risque en ce qu'elle facilite les mouvements des groupes armés, la migration des éleveurs transhumants avec leurs troupeaux. Si des mécanismes de gestion de ces mouvements ne sont pas mis en place et fonctionnels, il peut en résulter des violences et des crises.

La RCA a également un voisinage réputé instable en raison : (i) des conflits résiduels au Darfour et en RDC, (ii) de la persistance des hostilités au Soudan du Sud, (iii) des incursions de la Lord Resistance Army (groupe armé de l'Ouganda), à partir du sud-est du pays, ainsi que (iv) des indices<sup>14</sup> d'une présence de la secte *Boko Haram* dans les régions frontalières avec le Cameroun. En plus de ces menaces, il est à relever que le calendrier politique de la période 2017-2021, prévoit au Cameroun (2018) et en République Démocratique du Congo (fin 2017), des élections qui pourraient être source d'instabilité si elles venaient à être mal organisées ou contestées sans compter le contentieux électoral non vidé en République du Congo et au Gabon. Ces perspectives incitent à une grande prudence dans la planification stratégique.

---

<sup>14</sup>Cf. Publication de Centrafrique libre du 29 avril 2013

### ***5.2.2. La complexité de la situation post-crise***

Reconstruire l'État, recoudre un tissu social déchiré, répondre aux besoins humanitaires, fournir les services publics à la hauteur des attentes des populations, telles sont les défis de la Transition politique. Le RCPCA offre un cadre de hiérarchisation des priorités stratégiques du Gouvernement. Il s'agira de continuer à lui fournir l'assistance nécessaire en matière de renforcement des capacités pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Comme dans toute situation post-crise, les solutions peuvent ne pas porter les fruits attendus immédiatement. Il peut en résulter une impatience et une frustration de la population et surtout des jeunes conduisant à des comportements d'insubordination civique.

### ***5.2.3. Une conjoncture socio-politique ambiguë et l'ambivalence de certains acteurs***

La configuration des intérêts politiques issue des élections, pourrait être de nature à influencer négativement les processus décisionnels des institutions démocratiques en place et ralentir le rythme des réformes structurelles majeures (RSS, justice, État). Elle pourrait aussi constituer un obstacle à un dialogue politique inclusif, brider l'action gouvernementale et raviver les hostilités, rendant ainsi inopérante toute stratégie de sortie de crise y compris celle sous-jacente à la coopération proposée.

Dans le même temps, l'impatience légitime des Centrafricains en général et en particulier des groupes d'intérêts spécifiques (syndicats, opérateurs économiques, société civile), de voir en la fin de la période de Transition politique et le rétablissement de l'ordre constitutionnel, la résolution immédiate de leurs différents problèmes, pourrait pousser à l'exaspération et dégénérer en tensions sociales avec des implications politiques. Ainsi, au plan politique et social, le Forum de Bangui de mai 2015 et le retour à l'ordre constitutionnel en mars 2016 traduisent le désir du peuple centrafricain de tourner la page de la violence et d'avancer sur la voie d'une paix durable qu'il considère comme le seul gage au développement économique et social auquel il aspire désormais. Dans tous les cas, la promotion de la participation et de l'inclusion sociale à tous les niveaux, et en particulier des femmes est un facteur de mitigation des risques de crises. Cette participation favorise l'appropriation des processus et des résultats y compris leur alignement aux besoins réels des bénéficiaires.

### ***5.2.4. La reconfiguration des forces internationales***

La contribution des forces internationales (Nations Unies, Union Européenne, France) a été importante dans la stabilisation du pays. Ces forces sont cependant appelées à se retirer. Déjà, les forces françaises (Sangaris) se sont retirées en 2016. Ce retrait ainsi ceux à venir, doivent continuer à faire l'objet d'une planification prudente et conjointe, notamment entre la MINUSCA et l'Equipe pays des Nations Unies, avec une séquence et des modalités clairement établies sur le transfert de certaines tâches de la MINUSCA aux agences, fonds et programmes des Nations Unies présents en Centrafrique et qui peuvent être assumées, y compris en prévoyant un dispositif de recours en cas de besoin (voir aussi parag. 7.4. ci-dessous). Il faut

s'assurer que le pays dispose de capacités suffisantes pour assumer pleinement ses responsabilités en matière de défense et de sécurité. Une stratégie de retrait graduel conviendrait mieux dans ces conditions, qu'une stratégie de retrait en bloc motivée par des considérations politiques ou budgétaires.

Pour autant, on note un engagement continu des partenaires internationaux dans le soutien à la consolidation de la paix en RCA. A cet égard, le mandat actuel de la MINUSCA<sup>15</sup> est une avancée. Il insiste sur la nécessité pour la Mission d'assurer la stabilité des institutions républicaines tout en apportant l'appui nécessaire au Gouvernement pour engager un dialogue avec les groupes armés en vue d'une solution politique à la crise. En outre, les missions de haut niveau tant du siège des Nations Unies que des autres partenaires, qui ont eu lieu au premier trimestre 2017 ont prolongé l'engouement généré par la Conférence des donateurs de novembre 2016. La Directrice générale du FMI a par exemple visité la RCA en janvier 2017, visite au cours de laquelle elle a souligné l'engagement de cette institution à soutenir les efforts de paix, de redressement, de croissance économique et de réconciliation nationale en RCA.

## 6. Approches et modalités de mise en œuvre

### - Programme et plans de travail conjoints

L'UNDAF+2018-2021 sera mis en œuvre à travers les programmes et plans de travail conjoints. Ceux-ci regroupent plusieurs agences et la MINUSCA autour de thématiques partagées qui contribuent à un ou plusieurs domaines de l'UNDAF+ sous la coordination de l'unité de gestion des programmes (PMT). L'approche programme conjoint s'appuiera sur une stratégie de gestion opérationnelle (BOS) qui couvrira la durée de l'UNDAF+ sous la coordination de l'unité de gestion opérationnelle de l'UNCT (OMT)

L'approche « *Unis dans l'action* » promeut le principe du programme unique-cadre budgétaire unique. La gestion programmatique sera aussi coordonnée par le PMT à travers les programmes conjoints. Ceux-ci engagent des entités des Nations unies sur une base volontaire. Ils se fondent sur des activités distinctes mais connexes mises en œuvre par des agences contributrices pour contribuer à la réalisation des certains produits définis d'avance. Les programmes conjoints favorisent davantage l'esprit « *Unis dans l'action* » et permettent de mieux assurer l'harmonisation des contributions respectives des agences et de la MINUSCA en vue de la réalisation des objectifs du RCPCA.

Des programmes de travail conjoints ont été développés sous la coordination du PMT. Ces programmes répondent à des degrés divers aux préoccupations des trois axes stratégiques pour offrir des réponses multidimensionnelles qui prennent en compte

---

<sup>15</sup>Res. 2301 du Conseil de Sécurité du 26 juillet 2016

la complexité des situations auxquelles il s'agit de faire face. Trois programmes ont ainsi été finalisés dans la phase actuelle de formulation de l'UNDAF+2018-2021 :

1. Le programme conjoint Gouvernance locale et résilience : il est placé sous le leadership du PNUD. Les agences participantes sont : UNICEF, UNFPA, UNCDF (agence non résidente), OMS, OIT (agence non résidente), FAO, UNMAS, UNOPS et ONU Femmes. Ce programme conjoint contribuera à la fois aux résultats stratégiques 1, 2 et 3. D'une durée totale de 5 ans (2017-2021), son montant initial est de 120 millions de dollars US ;
2. Le programme conjoint pour le renforcement de la résilience des adolescents et des jeunes en Centrafrique. Placé sous le leadership de l'UNFPA, il regroupe les agences suivantes : PNUD, UNHCR, ONUSIDA, ONU FEMMES, UNICEF, UNOPS, FAO, OIT (agence non résidente), OMS, OIM, PAM. D'une durée totale de 5 ans (2017-2021), il mobilisera un budget total de 74 millions de dollars US ;
3. Le projet pilote conjoint pour la cohésion sociale, la prévention des conflits, la réduction de la violence et la sécurité humaine des adolescents et des jeunes en Centrafrique<sup>16</sup>. Il est lui aussi placé sous le leadership du PNUD avec la participation de la FAO, l'UNICEF, l'IOM, INU Femmes. Le projet bénéficie aussi d'un soutien de la MINUSCA et de l'UNESCO (agence non résidente). Son montant total est de 4.3 millions de dollars US pour une durée de 24 mois.

En fonction des opportunités et de l'évolution de la situation et des besoins, d'autres programmes conjoints pourront être développés. Ils seront tous mis en œuvre sous la coordination du PMT avec l'appui des groupes mis en place pour chaque programme conjoint.

Les programmes conjoints constituent la substance des plans de travail conjoints. Les Nations unies veilleront à la cohérence et la coordination de la mise en œuvre des plans de travail conjoints qui sont interdépendants. Sous la supervision du PMT et des groupes programmes, les groupes de résultats auront régulièrement des échanges sur la mise en œuvre des différents plans de travail conjoints notamment les progrès enregistrés, les problèmes rencontrés, les leçons apprises, les bonnes pratiques.

- *Business Operation Strategy – BOS*

Sur le plan opérationnel, sous la supervision de l'Equipe pays, l'OMT va développer une stratégie de gestion opérationnelle (Business Operation Strategy – BOS) pour appuyer la mise en œuvre de l'UNDAF+ dans l'esprit de l'Unité dans l'action. Le BOS est un cadre volontaire qui permet aux entités des Nations Unies de mutualiser leurs ressources et leurs efforts à travers une approche de planification stratégique de leurs initiatives opérationnelles communes au niveau pays. Le BOS fournit des indications sur la manière dont les opérations communes, en particuliers les services communs, vont appuyer la mise en œuvre de l'UNDAF+. En tant que tel, il est un complément aux approches opérationnelles des agences et de la MINUSCA. Il identifie les domaines d'opérations communes et propose des approches de réduction des

---

<sup>16</sup> United Nations Pilot Project for *Social Cohesion, Conflict Prevention, Violence Reduction and Human Security in Support to Youth of the Central Africa Republic* d'un montant de 4,312,896.07 US\$

coûts grâce à la mutualisation des réponses telles que les achats groupés, et la réduction des doubles-emplois. Il servira de base pour les plans de travail annuels de l'OMT. Le BOS sera complété par le HACT.

*Résultats rapides :* Les Nations Unies poursuivront des interventions qui peuvent produire des résultats rapides et visibles, en ayant recours à des mécanismes de financement, tels que le Fonds de Consolidation de la Paix, le Fonds pour la Sécurité humaine, le Fonds Multipartenaire (Ezingo). Ceci renforcera la confiance des populations qui pourront récolter quelques dividendes de la paix, et la confiance du Gouvernement qui pourra avancer sur les réformes et les programmes de moyen et long terme.

*Cohérence et complémentarité* - La synergie sera recherchée entre les interventions de la MINUSCA, les agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies à travers la poursuite d'opportunités de réalisation de programmes conjoints, pour un impact accru et une réduction des coûts d'opération. Il faudra aussi assurer une cohérence interne, pour s'assurer que les différents résultats se complètent et concourent à atteindre l'objectif global de consolidation de la paix et de relèvement. Par exemple, les interventions de la MINUSCA en appui au DRRR seront coordonnées avec les services sociaux requis pour la réussite du DRRR. Les Nations Unies ont convenu des domaines dans lesquels des programmes conjoints seront développés. Cette complémentarité se fera aussi avec les interventions humanitaires selon le système de relais mutuel en fonction de la prééminence sur le terrain des besoins humanitaires ou de relèvement selon le cas.

*Cohérence au niveau des politiques* - Elle consistera à rechercher les opportunités de partenariats stratégiques entre le travail des Nations Unies et celui des organisations qui appuient le RCPCA, telles que la Banque Mondiale, l'Union Européenne et la communauté humanitaire. Le RCPCA a permis d'atteindre un consensus sur la vision et les priorités nationales. Chaque partenaire va utiliser sa stratégie pour appuyer les objectifs du RCPCA. La coordination entre les Nations Unies et ses partenaires va accroître l'impact et permettre de travailler ensemble sur les questions qui demandent des efforts et des savoirs conjugués. C'est le cas du programme DRRR et du processus RSS, le déploiement de l'autorité de l'Etat, les services sociaux et la relance de l'économie.

*Efficacité et cohérence dans la communication* - Dans l'esprit de la Nouvelle façon de travailler (New way of working) qui s'inscrit dans la dynamique « Unies dans l'action », les Nations Unies en RCA en étroite collaboration avec la Communauté humanitaire, s'engagent à élaborer et à diffuser des messages communs de plaidoyer sur leurs positions communes sur les questions humanitaires, de sécurité et de relèvement.

A cet égard, le Groupe de communication des Nations Unies (UNCG), sous le leadership d'un chef d'agence en co-lead avec la MINUSCA formulera une stratégie de communication et un plan d'action qui couvriront toute la période de mise en œuvre de l'UNDAF+. La stratégie de communication visera à assurer la visibilité des Nations Unies à travers les actions conjointes et les résultats obtenus, ainsi que la promotion de l'image unifiée des Nations Unies en RCA. La communication couvrira aussi bien les aspects internes qu'externes des Nations Unies. Elle fera une utilisation optimale des outils modernes de l'information et de la communication, y compris des médias sociaux pour porter les messages des Nations Unies aux populations dans les localités les plus reculées de la RCA et recueillir leurs besoins pour ajuster les interventions le cas échéant.

A cet égard, l'idée de couverture géographique par certaines interventions des Nations Unies sera discutée davantage au niveau des programmes et projets, tels que ceux liés au déploiement de l'autorité de l'Etat et à la fourniture des services sociaux. Les Nations Unies assisteront aussi le Gouvernement dans la coordination des programmes des partenaires, pour assurer une division rationnelle du travail et une contribution optimale aux objectifs du RCPCA.

## **7. Le Suivi et l'évaluation**

Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF+ seront alignés et coordonnés dans la mesure du possible à l'exercice de suivi-évaluation du RCPCA. A cet égard, la participation des Nations Unies à la définition du cadre de suivi et d'évaluation du RCPCA est un gage de cohérence entre les indicateurs de suivi du RCPCA et ceux de l'UNDAF+ 2018-2021. Une plate-forme en ligne, simple et accessible permettra de faire le suivi et de démocratiser le partage de l'information sur une base périodique compatible avec la prise de décisions.

### **7.1. Le Comité conjoint de suivi**

Un comité multi-acteurs sera mis en place pour assurer un suivi régulier et sensible au genre de la mise en œuvre de l'UNDAF+. L'innovation du Gouvernement centrafricain qui a consisté à mettre en place un Comité UNDAF+ au sein du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération pourra servir de base et être élargi aux responsables des groupes de résultats qui ont travaillé à la formulation des résultats stratégiques du présent UNDAF+. Le Comité de suivi de l'UNDAF+ 2018-2021 ainsi mis sur pied élaborera des rapports annuels de mise en œuvre et des recommandations à l'attention des Nations Unies.

Le comité disposera de la plate-forme DFA.MONITORING pour faire le suivi des indicateurs de UNDAF+. Différents niveaux d'accès seront accordés (i) aux décideurs pour une vue d'ensemble des résultats et des progrès pour chaque indicateur, (ii) aux

structures techniques pour le renseignement des indicateurs après validation et, (iii) aux utilisateurs du domaine public pour la visualisation de secteurs spécifiques.

### **7.2. Les réunions de l'Equipe pays et du Senior Leadership Team (MINUSCA)**

Les réunions mensuelles du Senior Leadership Team de la Mission et de l'Equipe Pays (SLT-MINUSCA) seront le moment de partage des informations pertinentes sur la mise en œuvre l'UNDAF+ 2018-2021, d'évaluation des risques et de prise de décisions pour lever les blocages éventuels et faire avancer les activités. C'est également au cours de ces réunions que les questions stratégiques liées au transfert éventuel des tâches de la MINUSCA à l'équipe pays peuvent être discutées et décidées. A cet égard, l'exercice du « Programme criticality » sera reconduit en 2017<sup>17</sup> pour évaluer le niveau de risque dans les différentes localités de mise en œuvre de l'UNDAF+2018-2021. Les recommandations permettront d'ajuster la mise en œuvre par rapport au niveau de risques.

### **7.3. Les rapports annuels de mise en œuvre**

L'initiative d'un rapport annuel de la coordination rendant compte des résultats atteints par chaque agence dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe sera poursuivie et élargie à toutes les entités parties au présent UNDAF+ 2018-2021. Ainsi, chaque année, les résultats intermédiaires atteints en commun seront reflétés dans les rapports pertinents, y compris le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, au Conseil de Sécurité, le rapport annuel du Coordinateur Résident et les rapports individuels des agences et de la MINUSCA. Ce rapport est préparé par l'équipe conjointe RCO (UNCT) et le Strategic Planning Unit (MINUSCA).

Le suivi sera aussi utilisé pour mettre à jour l'analyse des opportunités et des risques, afin qu'ils soient pris en compte dans la revue des programmes et dans le travail politique nécessaire pour mitiger les risques.

### **7.4. La revue à mi-parcours**

Le SNU procédera à une revue à mi-parcours de l'UNDAF en vue d'apprécier l'état d'avancement de sa mise en œuvre ainsi que des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats. Cette évaluation ou revue à mi-parcours permettra également de réévaluer les risques et d'apprécier le contexte économique, politique, social et sécuritaire de l'environnement dans lequel est mise en œuvre la stratégie en vue des réajustements programmatiques éventuels nécessaires pour maximiser les chances d'atteinte des résultats à termes.

---

<sup>17</sup> Le dernier a eu lieu en mai 2015. Il sera désormais conduit tous les six mois pour tenir compte de la situation sécuritaire volatile du pays



Certains ajustements se rapporteront au mandat de la MINUSCA tel que défini par le Conseil de Sécurité à la date de la revue. Il est entendu que la MINUSCA a vocation à rester dans le pays le moins longtemps possible. Les progrès faits par le Gouvernement avec l'appui de tous ses partenaires sont reflétés dans l'évaluation périodique du mandat de la Mission et à terme, la MINUSCA sera amenée à développer une stratégie de sortie. Cette stratégie peut comporter des mécanismes de transfert de certaines responsabilités au Gouvernement ou aux autres partenaires techniques et financiers, notamment les entités membres de l'Equipe pays des Nations Unies. Bien entendu, la stratégie formulera aussi les compensations nécessaires pour renforcer les capacités de la MINUSCA à réaliser les résultats initialement planifiés.

#### **7.5. L'Évaluation finale indépendante**

Les Nations Unies conduiront une évaluation sensible au genre de sa stratégie intégrée UNDAF+ 2018-2021 en 2020, pour faire le bilan des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats stratégiques, pour tirer des enseignements, interroger les autres paramètres clés de la stratégie, actualiser l'analyse du contexte, et mettre en place les bases du prochain cycle de planification. Cette évaluation sera coordonnée avec l'évaluation du RCPCA. Les Nations Unies auront alors une année pour tirer les leçons de cette évaluation et en refléter les recommandations dans la formulation du l'UNDAF suivant.

### **8. Annexes**

8.1. Annexe 1 - Matrices des résultats

Tableau1: Matrice de Résultats UNDAF+

MATRICE DE RESULTATS UNDAF+ RCA

	Indicateurs	Niveau de Base	Cibles	Moyen de vérification/Source de données	Partenaires UN	Cadre Budgétaire Commun à Moyen Terme (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 1 : Consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la cohésion sociale</b>								
<b>PILIER RCPCA 1 : Restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation</b>								
<b>Effet 1.1:</b> D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent au maintien de la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains	1.1.1 Pourcentage de personnes par région qui perçoivent que la sécurité personnelle s'est améliorée	AD	AD	-Rapport d'enquête monographique communale ICASEES	MINUSCA, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNMAS	181 431 163	61 094 000	246 087 163
	1.1.2 Pourcentage de la population par région qui perçoit une diminution des tensions ethniques/religieuses	-	-					
	1.1.3 Pourcentage des réfugiés et des déplacés internes	18,2% (sept 2016 PHR)		-Rapport OCHA				
<b>Effet 1.2:</b> D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et encadrent l'Etat de droit et la bonne gouvernance.	1.2.1. Nbre de dossiers traités par la CPS et la justice transitionnelle	0	AD	-Rapport d'activités de la CPS et Minjust	MINUSCA, PNUD, UNFPA, UNHCR, OIM, UNICEF, ONU-Femmes,	125 750 000		
	1.2.2 Indice de perception de la gouvernance	AD	AD	- Rapport Banque Mondiale				
	1.2.3. Pourcentage de la population qui a payé - ou qui a été sollicitée pour payer - un pot-de-vin à un représentant de l'Etat	-	AD	Rapport Transparency International	MINUSCA, PNUD, UNFPA, UNHCR, OIM, UNICEF, ONU-Femmes,			

	Indicateurs	Niveau de Base	Cibles	Moyen de vérification/ Source de données	Partenaires UN	Cadre Budgétaire Commun à Moyen Terme (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 2: Bien-être social et équité</b>								
<b>PILIER RCPCA 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la Population</b>								

<b>Effet 2.1:</b> D'ici 2021, les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables ou à risque de l'être, utilisent les services sociaux de base de façon durable, en particulier la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement selon les 36 normes de qualité.	<b>Education :</b> 1- Taux brut de préscolarisation 2- Taux net d'admission au Fondamental 1 (filles/garçons ; Urbain/Rural) 3- Taux d'achèvement (filles/garçons ; Urbain/Rural)	AD	AD	-Rapport d'enquête MICS -Annuaire statistique des Ministères de l'éducation et de la santé publique Loi des finances Enquête de couverture des interventions de protection sociale	OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, UNHCR, PAM, MINUSCA, OIM, OIT et UNESCO	264 080 959	42 751 500	532 584 774	
	<b>Santé :</b> 1- Taux de couverture vaccinale pour la rougeole (VAR) 2- Pourcentage de femmes enceintes ayant effectué au moins 4 consultations prénatales 3- Proportion des accouchements assistés par du personnel qualifié 4- Pourcentage de femmes enceintes séropositives dépistées et mises sous ARV	20,06% 00 (PTSS) 30% et 22% (2016) 2.5% (2016) -55% (2016)	-	50% 6%					
	<b>Eau hygiène Assainissement :</b> 1- Proportion de la population ayant accès à une source d'eau sûre et abordable 2- Proportion de la population utilisant des services d'assainissement sûrs et abordables	46% (2016) 49% (2016)	60%	85%					
	<b>Protection sociale :</b> 1- Dépense publique de protection sociale 2- Pourcentage de la population couverte par les programmes de protection sociale	76% (2016) 38% (2016)	80%	80%					

	Indicateurs	Niveau de Base	Cibles	Moyen de vérification/ Source de données	Partenaires UN	Cadre Budgétaire Commun à Moyen Terme (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
		64% (2016)						
		ND	25%					
		ND	25%					
		ND	3%					
		ND <5%	Au moins 10%					
<b>Effet 2.2:</b> D'ici 2021, les populations centrafricaines, en particulier les plus vulnérables ou à risque de l'être, utilisent de façon durable les services de qualité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	<p>2.2.1. Pourcentage de la population en situation d'insécurité alimentaire et ayant besoin d'aide alimentaire</p> <p>2.2.2. Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire sévère et modérée pour les ménages (désagrégé par sexe)</p>	44% (PRH)	AD	-Enquête vulnérabilité à l'insécurité alimentaire	PAM, FAO, OMS, UNICEF, UNHCR	360 305 315		
		sévère 30% modéré 70% (2013)	AD	-Rapports				

	Indicateurs	Niveau de Base	Cibles	Moyen de vérification/Source de données	Partenaires UN	Cadre Budgétaire Commun à Moyen Terme (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 3: Relèvement économique durable</b>								
<b>PILIER RCPCA 3: Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs</b>								
<b>Effet 3.1:</b> D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des réformes qui contribuent à la résilience des communautés urbaines et rurales aux crises et au changement climatique.	3.1.1 Indice de pauvreté	62% (2008)	AD	Rapport de l'enquête ménages	MINUSCA, PNUD, UNFPA, OIM, FAO et ONU-Femmes	65 046 000	33 911 700	182 031 000
	3.1.2. Proportion des ménages dans les 40% inférieurs de l'indice de richesse							
<b>Effet 3.2:</b> D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et la création d'emplois) et la gestion transparente, éthique et durable des ressources naturelles.	3.2.1. Taux de croissance du PIB	4,5% (2016)	6%	-Rapport FMI	MINUSCA, PNUD, UNFPA, OIM, FAO, BIT et ONU-Femmes	150 896 700		
	3.2.2. Pourcentage de jeunes hommes ayant un emploi	-	-	-Rapport de l'enquête ménages				
	3.3.2 Pourcentage de la population ayant un accès aux réseaux de transport, communication et énergie utilisables et fonctionnels	AD	AD	-Rapport ACFPE				

## 8.2. Matrices des ressources

Pilier RCPCA-Résultat 1- PILLIER RCPCA 1 : Restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation - DOMAINE UNDAF- 1 : Consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la cohésion sociale																		
stratégique																		
EFFETS	MINUSCA	FAO	OHCHR	OIM	OIT	OMS	ONU Femmes	ONUSIDA	PAM	PNUD	UNFPA	UNHCR	UNICEF	UNOPS	UNMAS	FIDA	UNV	TOTAL
1.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et garantissent la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains.	12 529 000	2 500 000	0	17 000 000	0	0	2 500 000	0	0	42 900 000	0	18 619 367	2 200 120	4 800 000	38 636 676	0	0	186 231 163
1.2. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et garantissent l'Etat de droit et la bonne gouvernance.	8 850 000	1 200 000	0	1 000 000	0	0	1 300 000	0	0	48 700 000	0	0	2 300 000	14 000 000	0	0	400 000	139 750 000
<b>TOTAL</b>	<b>21 379 000</b>	<b>3 700 000</b>	<b>0</b>	<b>18 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 600 000</b>	<b>0</b>	<b>18 619 367</b>	<b>4 500 120</b>	<b>18 800 000</b>	<b>38 636 676</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>	<b>325 981 163</b>
<b>DISPONIBLE</b>	<b>21 379 000</b>	<b>777 292</b>												<b>0</b>	<b>10 100 000</b>		<b>400 000</b>	<b>61 094 000</b>
<b>A mobiliser (funding gap)</b>	<b>0</b>	<b>2 922 708</b>	<b>0</b>	<b>18 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 600 000</b>	<b>0</b>	<b>18 619 367</b>	<b>4 500 120</b>	<b>18 800 000</b>	<b>28 536 676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>264 887 163</b>

Résultat stratégique PILLIER RCPCA 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population - DOMAINE UNDAF+ 2 : Bien-être social et équité																			
EFFETS	MINUSCA	FAO	OHCHR	OIM	OIT	OMS	ONU Femmes	ONUSIDA	PAM	PNUD	UNFPA	UNHCR	UNICEF	UNOPS	UNMAS	FIDA	UNESCO	UNV	TOTAL
2.1. D'ici 2021 les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables, utilisent les services sociaux de base de façon durable, en particulier la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement selon les normes de qualité.	0	5 720 000	0	32 000 000	0	20 011 000	1 115 000	6 467 047	56 044 000	0	13 200 000	21 845 912	106 398 000	28 000 000	0	2 000 000	0	0	292 800 959
2.2. D'ici 2021, les populations centrafricaines, en particulier les plus vulnérables ou à risque de l'être, utilisent de façon durable les services de qualité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	0	8 050 000	0	4 000 000	0	36 000	500 000	0	328 554 873	0	5 700 000	5 100 360	9 094 000	0	0	8 000 000	182 041	0	360 305 315
<b>TOTAL</b>	0	13 770 000	0	36 000 000	0	20 047 000	1 615 000	6 467 047	384 598 873	0	18 900 000	26 946 272	115 492 000	28 000 000	0	10 000 000	182 041	0	653 106 274
<b>Total DISPONIBLE</b>		0		0		2 705 000		69 500	0		13 200 000	30 000	16 747 000	0		10 000 000	182 041		42 751 500
<b>A mobiliser (funding gap)</b>	0	13 770 000	0	36 000 000	0	17 342 000	1 615 000	6 397 547	384 598 873	0	5 700 000	26 916 272	98 745 000	28 000 000	0	0	0	0	610 354 774



Résultat stratégique PILLIER RCPCA 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs - DOMAINE UNDAF+ 3 : Relèvement économique durable

EFFETS	MINUSCA	FAO	OHCHR	OIM	OIT	OMS	ONU Femmes	ONUSIDA	PAM	PNUD	UNFPA	UNHCR	UNICEF	UNOPS	UNMAS	FIDA	UNV	TOTAL
3.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales face aux crises et aux changements climatiques.	0	33846000	0	10 000 000	0	0	4 500 000	0	0	7 500 000	8 800 000	0	400 000	0	0	0	0	65 046 000
3.2. D'ici 2021, Les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et la création d'emplois) et la gestion transparente et durable des ressources naturelles	1 896 700	57500000	0	14 800 000	0	0	2 000 000	0	0	63 700 000	0	0	0	9 000 000	0	11 000 000	0	159 896 700
<b>TOTAL</b>	1 896 700	91346000	0	24 800 000	0	0	6 500 000	0	0	71 200 000	8 800 000	0	400 000	9 000 000	0	11 000 000	0	224 942 700
<b>DISPONIBLE</b>	1 896 700	16 015 000		0							5 000 000			0		11 000 000	0	33 911 700
<b>A mobiliser (funding gap)</b>	0	75 331 000	0	24 800 000	0	0	6 500 000	0	0	71 200 000	3 800 000	0	400 000	9 000 000	0	0	0	191 031 000

Tableau de Synthèse

Résultats stratégiques	MINUSCA	TAD	ONCHR	OM	OIT	OMS	ONU Femmes	ONUSIDA	PAM	PNLD	UNFPA	UNHCR	UNICEF	UNOPS	UNRWA	IFAD	UNESCO	UNV	TOTAL
1. Résultat 1 : Consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la cohésion sociale	21 379 000	2 500 000		18 000 000	0	0	3 800 000	0	0	91 600 000	0	18 619 367	4 500 120	18 800 000	38 636 676	0	0	400 000	325 981 163
2. Résultat 2: Bien-être social et équité	0	1 200 000	0	36 000 000	0	20 047 000	1 615 000	6 467 047	384 598 873	0	18 900 000	26 946 272	115 492 000	28 000 000	0	10 000 000	182 041	0	653 106 274
3. Résultat3: Relèvement économique durable	1 896 700	91 346 000	0	24 800 000	0	0	6 500 000	0	0	71 200 000	8 800 000	0	400 000	9 000 000	0	11 000 000	0	0	224 942 700
<b>TOTAL</b>	<b>23 275 700</b>	<b>95 046 000</b>	<b>0</b>	<b>78 800 000</b>	<b>0</b>	<b>20 047 000</b>	<b>11 915 000</b>	<b>6 467 047</b>	<b>384 598 873</b>	<b>162 800 000</b>	<b>27 700 000</b>	<b>45 565 639</b>	<b>120 392 120</b>	<b>55 800 000</b>	<b>38 636 676</b>	<b>21 000 000</b>	<b>182 041</b>	<b>400 000</b>	<b>1 204 030 137</b>
<b>DISPONIBLE</b>	<b>23 275 700</b>	<b>16 015 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 705 000</b>	<b>0</b>	<b>69 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 200 000</b>	<b>30 000</b>	<b>16 747 000</b>	<b>0</b>	<b>10 100 000</b>	<b>21 000 000</b>	<b>182 041</b>	<b>400 000</b>	<b>108 542 200</b>
<b>A mobiliser (funding gap)</b>	<b>0</b>	<b>79 031 000</b>	<b>0</b>	<b>78 800 000</b>	<b>0</b>	<b>17 342 000</b>	<b>11 915 000</b>	<b>6 397 547</b>	<b>384 598 873</b>	<b>162 800 000</b>	<b>9 500 000</b>	<b>45 535 639</b>	<b>103 645 120</b>	<b>55 800 000</b>	<b>28 536 676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 095 487 937</b>

### 8.3. Clauses légales

#### I. Partenariats, valeurs et principes

Considérant que le Gouvernement de la République Centrafricaine (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) Considérant que le Gouvernement et le **Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD)** ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties le 21/08/1976. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent UNDAF+ ainsi que le plan de travail (qui fait partie de cet UNDAF+ et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.
- b) Un Accord de base pour la coopération conclue par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le 06/02/1995.
- c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le **14/08/1986**.
- d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie par le PAM, ledit accord ayant été signé le **02/09/2009**.
- e) Pour ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), le même accord régissant l'assistance du PNUD dans le pays a été signé le 21/08/1976.
- f) Un accord avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) signé le 12 Janvier 2014 ;
- g) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'établissement de la représentation de la FAO Centrafrique le 08/05/1979 ;
- h) Un Accord de base conclu par le Gouvernement de la RCA avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), relatif à l'assistance fournie, le 03/02/1961.
- i) UN Status of Forces Agreement (SOFA) signé par le Gouvernement avec la MINUSCA le 02/09/2014
- j) Pour ce qui concerne l'UNMAS et de l'OHCHR, le SOFA avec la MINUSCA est applicable ;

k) Pour ce qui concerne l'UNDSS, le SOFA avec la MINUSCA et l'accord avec le PNUD s'appliquent ;

l) Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies.

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, l'UNDAF+2018-2021 sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement de la RCA.

## **II. Gestion du programme et accords de reddition des comptes**

### **2.1. Arrangements de gestion**

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Les ministères, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. L'UNDAF+ deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires. Ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, l'UNDAF+ signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait de l'UNDAF+ et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

### **2.2. Approche Harmonisée de transfert de cash (HACT)**

L'ensemble des espèces transférées à un Partenaire d'exécution sont versées sur la base des plans de travail 5) convenus entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies. Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
  - a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
  - b. Après que les activités aient été achevées (remboursement) ;
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le

représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;

3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution sous [indiquer ici le nombre de jours conformément à l'échéancier de l'organisme des Nations Unies].

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations Unies.

Dans le cas des ONG/OSC internationales et des OIG intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes

internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par [organisation des Nations Unies] fournira en temps utile à l'organisme des Nations Unies ou à son représentant un accès à :

- L'ensemble des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par un organisme des Nations Unies, ainsi que tous les documents pertinents;
- Tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et à l'organisation des Nations Unies. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à [organisation des Nations Unies] ayant versé des fonds (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à [organisation des Nations Unies].
- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.
- Rendre compte aux organismes des Nations Unies (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).

### **III. Ressources et stratégie de mobilisation des ressources**

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités de l'UNDAF. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des

Nations Unies peut provenir d'organisations de la société civile telle que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au UNDAF. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

#### **IV. Suivi et évaluation**

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies ;
  2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain, audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées ;
- [Lorsqu'une évaluation du système de gestion des finances publiques a confirmé que l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a la capacité suffisante, qu'elle accepte et est en mesure de conduire des audits spéciaux et

programmés] :

*L'Institution supérieure de contrôle des finances peut diligenter les audits des Partenaires d'exécution gouvernementaux. Si l'Institution supérieure de contrôle des finances prend la décision de ne pas procéder aux audits de Partenaires d'exécution particuliers suivant la fréquence et le cadre exigé par les organismes des Nations Unies, ces derniers retiendront les services d'audit de prestataires du secteur privé pour y procéder.*

## **V. Engagements du gouvernement**

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de cet UNDAF+. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et en RCA ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de la RCA de contribuer] au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe I ci-dessus dans la section traitant du fondement de la relation].

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la



prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services. [Si cela est exigé] : Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

(a) « Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

8.4. Carte administrative de la RCA (2017). Voir aussi OCHA, <http://www.unocha.org/aggregator/sources/33>

